



## 81178 - Remettre la zakat à des membres nécessiteux de la belle famille

---

### question

Est il permis de remettre la petite zakat à des membres de la belle famille quand ils ont besoin de l'argent?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

La petite zakat doit bénéficier aux pauvres et aux nécessiteux, compte tenu de la parole d'Ibn Abbas (P.A.a): **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a prescrit la petite zakat pour purifier le jeûneur (des effets) des propos vains et des actes indécents (qu'il aurait commis) et pour trouver une nourriture aux pauvres.** (Rapporté par Abou Dawoud,1609) et jugé bon par an-Nawawi dans al-Madjmou' (6/126) et par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

Si les membres de la belle famille comprennent des pauvres et des nécessiteux, il n' y a aucun mal à leur donner de la zakat. Mieux, ils sont même prioritaires car les proches de l'épouses ont droit à une bienveillance généreuse pour bien honorer l'épouse.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit dans Nouroune ala adh-dharb (682): **Il est indubitable que les beaux parents ont des droits que d'autres ne peuvent pas avoir.** Nous espérons qu'Allah le Transcendant inscrira en votre faveur une double récompense pour votre entretien de l'alliance matrimoniale et votre bienfaisance à l'égard de la belle famille.

Allah le sait mieux.